



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 44073

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des personnels IATOS dans l'academie de Grenoble. Ce personnel joue un rôle essentiel dans l'entretien du patrimoine. L'academie de Grenoble dispose a la rentrée 1996-1997 d'une dotation nette de 5 350 postes alors que sa dotation theorique est fixee a 5 783. L'insuffisance en effectif est donc egale a 433, correspondant a un ecart record, en valeur relative, de 8,1 %. Il lui demande ce qu'il compte faire afin de corriger ledit deficit en personnel IATOS dans l'academie de Grenoble.

Texte de la réponse

L'academie de Grenoble, dont la situation au regard des moyens en personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et sociaux (ATOS) a retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a beneficié au titre des exercices 1994 et 1995 de 61 créations d'emplois ATOS, dont 37 emplois de personnels ouvriers et de service affectés à l'entretien et à la maintenance des établissements scolaires : ainsi, 11,6 % des moyens nouveaux ouverts au budget de l'éducation nationale durant la période de référence ont été attribués à cette académie, dont les effectifs d'élèves représentent 7,6 % des effectifs nationaux. En 1996, compte tenu de la nécessaire maîtrise de la dépense publique, d'une part, et de l'évolution de la démographie scolaire, d'autre part, l'essentiel des créations inscrites au budget a été réservé aux personnels de santé et sociaux ; ainsi, 150 emplois de médecin, infirmière et assistante sociale sont prévus, auxquels se sont ajoutés 43 emplois d'ATOS pour les établissements scolaires dans les territoires d'outre-mer qui connaissent une forte croissance démographique. L'academie de Grenoble, pour sa part, a été attributaire de 6 emplois de personnels de santé et sociaux (quatre infirmières, une assistante sociale et un médecin) ; en outre, la prise en compte de sa situation particulière a conduit à majorer sa dotation de neuf emplois ATOS, dont quatre emplois de personnels ouvriers et de service, dans le cadre d'une mesure de rééquilibrage interne des dotations académiques.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44073

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5483

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6624